

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13/453/1934 Approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1932).

n° 13/453/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 juillet 1934

Numéro JO
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro
31 août 1934

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 9 mars 1933 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté, en date du 11 mai 1934, pris par le gouverneur de la Côte française des Somalis en conseil d'administration et portant ouverture au

chapitre 1er du budget local de l'exercice 1933 d'un crédit supplémentaire de 252,000 francs et annulation d'un crédit de montant équivalent au

chapitre X du même budget. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Pierre Laval.**